

MODULE A1 – LES VIOLENCES DANS LE COUPLE

Objectifs : Comprendre les mécanismes des violences dans le couple et travailler en réseau

Public : travailleurs sociaux, psychologues, psychiatres, médecins, infirmiers, avocats, magistrats, tout professionnel confronté à cette problématique

Contenu :**- Approche psychologique (jour 1):**

- La violence dans le couple : définition & statistiques
- Les formes de la violence
- Les cycles de la violence
- Clinique des traumatismes complexes
- Les conséquences psychiques sur les enfants (témoins ou victimes)

- Les aspects juridiques de la violence (jour 2)

- Les aspects pénaux : les infractions, délais de prescription, les modes de preuve, la procédure pénale, la constitution de partie civile, l'indemnisation, l'avocat, l'éloignement du conjoint violent
- Les aspects civils (avocate): la séparation, le divorce, l'autorité parentale et l'encadrement du droit de visite, l'ordonnance de protection

- Le réseau

- L'évaluation de la situation et l'orientation
- Les obligations et les limites des professionnels
- Le réseau d'aide aux victimes

Démarche pédagogique : Alternance entre apports théoriques et analyses de situations concrètes (cas pratiques).

Formateurs : Un psychologue, un juriste et une avocate

Durée : 2 jours – soit 12 heures - **Date** : 2^{ème} semestre 2016

Lieu : Paris aide aux victimes

Coût : 400 € par personne / **Nombre de participants** : De 10 à 12 personnes

BULLETIN D'INSCRIPTION – A1

(A renvoyer accompagné du règlement à :
Carole Damiani – Paris Aide aux Victimes – 12 rue Charles Fourier – 75013 Paris

NOM.....Prénom.....

Adresse :.....

.....

Code Postal :..... Ville.....

Téléphone :.....Télécopie :.....

Mail :.....@.....

Formation initiale.....

Profession :.....

Inscription individuelle (par personne):**Aide aux victimes** 2^{ème} semestre 2016

Module A1 « Les violences dans le couple »

400 €

Total: (400 € x nombre de personnes) : €

Des tarifs forfaitaires de groupe peuvent être proposés à la demande (10 personnes minima)

Mode de règlement : L'inscription doit être accompagnée du règlement :

Par chèque à l'ordre de : Paris Aide aux Victimes

Par virement : IBAN : FR76 1027 8060 4300 0325 2584 133 - BIC : CMCIFR2A

Voulez-vous : (les informations pratiques vous seront adressées par mail)

Une convention de formation (N° siret : 34958524000030 – N° organisme de formation : 11752954075)

Une facture acquittée

Le..... Signature